



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 11 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le onze avril à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal, légalement convoqués le quatre avril conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle des fêtes Bernard Martin située rue Jean Jaurès à Garennes sur Eure, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Pierre GATINE, Mme Martine LEPETIT, 2^{ème} adjointe, M. Thierry MARTIN, 3^{ème} adjoint, M. Jean-François BOURGOIN, M. Gilbert LETENNEUR, Mme Catherine BARBEY-LECOMTE, Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS Mme Nadine PAUL, M. Gilbert GENESTE, Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA, M. Jocelyn CHARRON, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS ET AYANT DONNÉS PROCURATIONS :

M. Arnaud BABY à Mme Martine LEPETIT,
M. Daniel DOUARD à M. Jean-Pierre GATINE,
M. Guillaume DOUARD à M. Thierry MARTIN,
M. Franck FERREIRA à Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA,
Mme Estelle THURET-LEFLOCH à Mme Nadine PAUL.

ABSENTE EXCUSEE : Mme Sophie COLAS LECOINTRE.

ABSENTE : Mme Kendy SAUTRON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nadine PAUL.

ORDRE DU JOUR

➤ Préambule

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 mars 2025
- 2 - Information des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal pour la période du 16 novembre 2024 au 31 mars 2025

➤ Finances locales

- 3 - Approbation du compte financier unique de l'année 2024
- 4 - Affectation des résultats de l'année 2024 au budget primitif de l'année 2025
- 5 - Vote des taux des taxes directes locales pour l'année 2025
- 6 - Proposition d'attribution de subventions à des associations au titre de l'année 2025

7 - Participation financière aux frais de scolarité des élèves domiciliés sur la commune et scolarisés dans des établissements d'enseignements professionnels pour l'année 2024/2025

8 - Participation scolaire à demander aux communes de résidences des élèves scolarisés à Garennes pour l'année scolaire 2024/2025

9 - Vote du budget primitif 2025

10 – Demandes de fonds de concours auprès de l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE pour les dossiers suivants :

- Travaux de réhabilitation de la mairie et aménagement de ses abords
- Acquisition d'un columbarium
- Remplacement d'une porte dans la salle d'activité des écoles
- Aménagement d'un parcours VTT
- Aménagement d'un parcours fitness
- Acquisition d'une armoire froide pour la restauration scolaire
- Acquisition d'un groupe électrogène
- Acquisition d'une tondeuse pour le service technique
- Acquisition de manges debout
- Aménagement d'une clôture sur le site du moulin
- Achat d'illuminations
- Achat de filets de buts pour le stade de football

11 – Demande de participation financière du syndicat de gestion et de construction du gymnase de Saint André de l'Eure pour les élèves domiciliés sur la commune et qui fréquentent cet établissement pour l'année scolaire 2024/2025

➤ **Comptes rendus divers**

➤ **Informations du Maire**

➤ **Questions écrites**

➤ **Questions orales (conformément au règlement intérieur : 2 questions par conseillers municipaux)**

Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire, déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 20h05.

Monsieur le Maire indique que la séance du Conseil Municipal fait l'objet d'un enregistrement audio pour permettre une bonne transcription du procès-verbal et d'un enregistrement vidéo en direct sur Facebook.

Monsieur le Maire est désigné président de séance.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de désigner un(e) secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2125-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nadine PAUL a été désignée par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

La secrétaire de séance sera assistée de Madame Paola CHAVOIX, secrétaire générale.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux ce qui amène à :

<i>Nombre de conseillers en exercice</i>	18
<i>Nombre de présents</i>	11
<i>Nombre de procurations</i>	5
<i>Nombre de votants</i>	16

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article 3 du règlement intérieur du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande à Madame Nadine PAUL, secrétaire de séance, de valider le quorum.

N° 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2025

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Le procès-verbal a été adressé préalablement par mail aux conseillers municipaux.

Monsieur le Maire expose :

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2025 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à cette séance afin d'en prendre connaissance et d'y apporter des observations ou des corrections.

Après avoir procédé à quelques rectifications à la demande de Monsieur Jean-François BOURGOIN, je vous demande si vous avez d'autres observations ?

Si aucune autre observation n'est formulée, je vous demande d'approuver ledit procès-verbal.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° 2 – INFORMATION DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DU 16 NOVEMBRE 2024 AU 31 MARS 2025

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Une note de présentation a été adressée préalablement à la séance à tous les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des décisions prises par délégation :

N° DÉCISION/ ARRÊTÉ	DATE	OBJET	MONTANT TTC
D-2024/08	27/11/2024	Contrat de maintenance avec la société C3RB pour le logiciel de la médiathèque conclu à partir du 1er janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2027	94,80 €/an
D-2024/09	03/12/2024	Marché à procédure adaptée conclu avec la société LEGOFF et GILLE pour l'acquisition d'une tondeuse balayeuse de voirie	92 000,00 €
PERM- 2025/01	21/02/2025	Arrêté portant sur la réglementation relative aux activités de démarchage sur la commune	Traitement de la demande en collaboration avec la police municipale
D-2025/01	07/03/2025	Mise à disposition de la salle des fêtes pour les collectes de sang - année 2025	Mise à disposition gratuite
D-2025/02	07/03/2025	Convention avec le Département de l'Eure pour le développement de la lecture publique : actions menées en collaboration avec la Médiathèque Municipale de l'Eure	-

Je vous demande d'en prendre acte.

RECTIFICATION HORS SEANCE

Il convient de rectifier le montant de la décision n° D-2024/09 à 92 400 € TTC au lieu de 92 000 €.

N° 3 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNÉE 2024

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Une note de présentation a été adressée préalablement à la séance à tous les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire expose :

Nous sommes inscrits dans une démarche expérimentale.

Le compte financier unique est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion établi par le comptable public.

Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et les comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document.

La production du CFU est entièrement dématérialisée et s'appuie sur un travail collaboratif et concerté entre la commune et le comptable public.

Le compte financier unique pour le budget de l'année 2024 est clôturé avec les résultats ci-après :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	789 680,00	2 125 862,00	2 915 542,00
Tires de recettes émis (b)	330 582,87	1 518 959,24	1 849 542,11
Réductions de tires (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d=a-b-c)	330 582,87	1 518 970,24	1 849 553,11
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	789 680,00	2 125 862,00	2 915 542,00
Mandats émis (f)	256 597,37	1 470 602,54	1 727 199,91
Annulations de mandats (g)	0,00	2 267,48	2 267,48
Dépenses nettes (h=e-f-g)	256 597,37	1 468 335,06	1 724 932,43
RÉSULTATS DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT (d-h)	73 985,50	50 635,18	124 620,68
DÉFICIT (d-h)			

Ce qui amène à un résultat d'exécution avec reprises des résultats des années antérieures à :

	RÉSULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 2023	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024
INVESTISSEMENT	-198 217,99	0,00	73 985,50	-124 232,49
FONCTIONNEMENT	886 248,67	-213 667,99	50 635,18	723 215,86
TOTAL	688 030,68	-213 667,99	124 620,68	598 983,37

Délibération n° 2025-09

Vu le code général des collectivités locales et notamment l'article L.2222-3,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités,

Vu l'article 242 de la loi de finances n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 relatif à l'expérimentation du compte financier unique (CFU) ,

Considérant que le CFU se substitue, durant la période d'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la procédure du CFU,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte du résultat synthétique et des taux des contributions directes et produits afférents,

Considérant que le CFU a été présenté en commission des finances qui s'est réunie le 21 mars 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOpte le compte financier unique de l'année 2024 tel qu'il est annexé à la présente délibération.

CONSTATE que les identités de valeurs avec les indicateurs du comptable public relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes sont identiques à ceux du budget communal.

ARRÊTE les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

N° 4 - AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2024 AU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNÉE 2025

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Une note de présentation a été adressée préalablement à la séance à tous les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire expose :

Après avoir pris connaissance du compte financier unique et vérifié la conformité des écritures budgétaires de l'année 2024, je vous propose de procéder à l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2024.

L'affectation du résultat a fait l'objet d'une présentation en commission des finances le 21 mars 2025 et se présente comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	
DEPENSES	1 468 335,06
RECETTES	1 518 970,24
Excédent de l'année 2024	50 635,18
Part affecté à l'investissement (compte 1068)	-213 667,99
Résultats antérieurs reportés	886 248,67
Excédent de clôture 2024 (a)	723 215,86

<u>INVESTISSEMENT</u>	
DEPENSES	256 597,37
RECETTES	330 582,87
Excédent de l'année 2024	73 985,50
Résultats antérieurs reportés	-198 217,99
Déficit de clôture 2024 (b)	-124 232,49

<u>RAR 2024</u>	
Dépenses engagées au 31/12/2024 (c)	167 498,00
Recettes non encaissées au 31/12/2024 (d)	0,00
Solde déficitaire des RAR 2024 (d-c)	-167 498,00
Excédent global de clôture (a+b-c+d) à reprendre au BP 2025	431 485,37

Je vous demande donc de valider ces opérations comptables qui seront intégrés au budget primitif 2025, comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT À REPRENDRE AU BUDGET PRIMITIF 2025

Compte recette 002 : excédent de recette de fonctionnement	431 485,37
Compte recette 1068 : nécessaire pour couvrir le déficit d'investissement (b+d) + le déficit des RAR 2024	291 730,49
Compte dépense 001 : déficit d'investissement reporté	124 232,49

Délibération n° 2025-10

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-11 à R.2311-13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant qu'après avoir approuvé le compte financier unique 2024, il convient d'affecter les résultats 2024 au budget primitif 2025,

Vu la présentation des résultats en commission des finances qui s'est tenue le 21 mars 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre GATINE,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice	+ 50 635,18
B - Résultats antérieurs reportés	+ 672 580,68
C - Résultat à affecter	+ 723 215,86
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 124 232,49
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	- 167 498,00
Besoin de financement (F = D+E)	- 291 730,49
AFFECTATION (C = G+H)	+ 723 215,86
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	- 291 730,49
G = au minimum couverture du besoin de financement (F)	0
2) H - Report en fonctionnement R002	+ 431 485,37

Monsieur le Maire remercie l'assemblée.

N° 5 - VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2025

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Une note de présentation a été adressée préalablement à la séance à tous les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire expose :

Je vous rappelle qu'en application des dispositions de l'article 1639A du Code général des impôts, modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril.

Comme chaque année, la loi de finances définit le taux de revalorisation des bases des locaux d'habitation. Pour l'année 2024, la revalorisation était fixée à 3,9%, ce qui aura pour conséquence d'augmenter l'imposition des contribuables.

Concernant les bases d'impositions, ce sont les directions des services fiscaux qui les fixent selon plusieurs critères sur la nature de l'habitation.

Depuis l'année 2018, l'INSEE détermine l'indemnité des prix à la consommation harmonisée (IPCH) qui sert à définir la revalorisation de la valeur locative cadastrale des locaux d'habitation.

Après trois années d'augmentation (3,4 % en 2022, 7,1 % en 2023 et 3,9% en 2024), la revalorisation des bases de la fiscalité revient à un niveau plus ordinaire en lien avec l'inflation. Une évolution qui était attendue par les collectivités locales.

Pour l'année 2025, la loi de Finances a fixé la revalorisation des bases d'imposition à **+ 1,7 %** contre **3,9 % en 2024**.

Donc ce qui amènera à une augmentation moyenne des bases des valeurs locatives de + 1,7 % pour l'année 2025 et impactera la progression de la fiscalité du bloc communal.

Un rapport sur la fiscalité a été présenté en commission des finances réunie le 21 mars 2025. Ce rapport a permis d'aborder toutes les possibilités d'encadrement pour modifier les taux des 3 taxes directes locales.

À l'issue de cette analyse, les membres de la commission des finances ont proposé une augmentation des taux d'imposition de + 1,5 % soit :

	Bases d'imposition effectives 2024	Bases prévisionnelles 2025	Evolution des bases 2024/2025	Taux proposés par la commission des finances du 21 mars 2025	Produit fiscal attendu
Taxe foncière (bâti)	1 741 866	1 775 000	1,90%	36,10%	640 775
Taxe foncière (non bâti)	58 586	59 500	1,56%	34,75%	20 676
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	225 456	227 900	1,08%	7,66%	17 457
Coefficient correcteur (transfert de la TF part du département)					-194 426
TOTAL	2 025 908	2 062 400	1,80%		484 482

Avec l'augmentation des taux, la revalorisation des bases et l'application du coefficient correcteur, le produit fiscal attendu pour l'année 2025 sera donc de 484 482 €.

Je vous demande donc :

- **D'ACCEPTER** l'augmentation des taux de 1,5 % soit :

Taxe foncière (bâti) : 36,10 %
Taxe foncière (non bâti) : 34,75 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 7,66 %

- **PRÉCISE** que le produit fiscal correspondant sera prévu au budget primitif 2025.

M. le Maire : Nous pourrions organiser une commission finances avant le mois d'octobre pour voir ce taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui est relativement bas. Le service de gestion comptable d'Evreux nous conseille de voir comment on pourrait l'augmenter.

Mme Nadine PAUL : Peux-tu nous rappeler depuis quand la commune n'a pas augmenté ce taux ? Des gens risquent de ne pas comprendre, ce soir, que la commission ait voté une augmentation de taux pour cette année.

M. le Maire : Je pense que c'était en 2021.

Mme Nadine PAUL : Non, ça devait être avant, on n'a pas fait d'augmentation depuis 2020, sauf erreur.

M. le Maire : On n'a même pas aligné les taux, même avec une diminution de la taxe d'ordures ménagères il y a deux ans. Je pense que c'était en 2019.

Mme la secrétaire générale : Et ça a été figé en 2020.

M. le Maire : Comme il y avait la fusion de la communauté de communes et de l'EPN, on a été un peu frileux, on ne connaissait pas les taux qui pouvaient nous

tomber dessus au niveau de l'Agglo, c'est pour ça qu'on a été entre quatre et cinq ans à ne pas augmenter ces taux.

Mme Nadine PAUL : C'était en 2019 pour une application en 2020, pour que les gens comprennent bien, ça veut dire que pendant cette commission, on était tous à se poser la question, ce n'est jamais plaisant et on s'est dit qu'on pouvait peut-être aller sur une petite augmentation plutôt que de passer, après six ou sept ans sans aucune augmentation, à un taux très élevé en une seule fois.

M. le Maire : On a dit aussi que cette année on va avoir également besoin, dès qu'on commencera les grands travaux de la mairie, de ne pas se laisser déborder, avoir un peu de revenus pour ne pas tout passer la même année. Voilà pourquoi on a demandé pas plus de 1,5 %.

M. Jean-François BOURGOIN : J'en avais parlé à la commission finances, j'ai repris les chiffres de la DGAF, j'ai été étonné au niveau des résidences secondaires. C'est vrai que c'est moins important que les bâtis mais il y a quand même des chiffres qui sont complètement farfelus en sachant que les chiffres de la DGAF, en 2022, il y avait 138 résidences secondaires, 112 en 2023. Si je prends leurs chiffres 2025, ils annoncent 278 et si je prends sur d'autres tableaux, ils mentionnent 43. Pour les calculs, c'est quand même important de savoir si on a 278 résidences secondaires ou 43 en sachant que sur les bases d'imposition, en 2023 on était à 289 000 sur les résidences secondaires et on est passé, en 2024, à 225 000.

M. le Maire : On s'est aperçu que dans les résidences secondaires, il y avait aussi les personnes du camping alors qu'on ne touche rien. C'est un chiffre qui est complètement erroné, j'espère qu'on aura les bons chiffres quand on discutera en septembre ou octobre.

M. Jean-François BOURGOIN : C'est ennuyeux parce qu'ils font leurs calculs sur ces chiffres-là.

M. le Maire : C'est vrai que c'est difficile à suivre.

M. Jean-François BOURGOIN : Alors que le nombre de foyers fiscaux est stable, 852, ça ne bouge pas, il y a des chiffres qui sont cohérents mais d'autres qui ne le sont pas.

M. le Maire : Les résidences secondaires, j'espère qu'on va avoir les bons chiffres, les chiffres exacts pour discuter au mois de septembre ou octobre.

M. Jean-François BOURGOIN : Tu vois, 17 000 euros de produit fiscal que ce soient 43 ou 218, ce n'est pas logique.

M. le Maire : C'est sûr, il y a quelque chose qui ne va pas, je te l'accorde. C'est pour ça qu'ils nous demandent, comme c'est très bas vis-à-vis du reste de la fiscalité de la commune, de vérifier et de travailler là-dessus.

On va passer à l'approbation, la commission a demandé d'augmenter les taux de 1,5 %. Ça ne porte pas sur la totalité, par exemple sur la taxe d'habitation, c'est 7,66 quand c'était 7,55% avant. C'est 1,5% sur ce taux pas sur l'ensemble. Bien sûr si vous payez 200 euros d'impôts pour 2024, ça fera 1,5 % de 200 euros en plus.

Délibération n° 2025-11

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

Vu l'article L.2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales afférent au recouvrement des impôts prévus par le Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies, 1636 B septies et 1639 du Code Général des Impôts concernant le vote des taux par le Conseil Municipal,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements,

Vu l'état n° 1259 COM communiqué par les services fiscaux et notifiant les bases prévisionnelles d'imposition de 2025 servant pour le calcul des taux des taxes foncière et foncière non bâti,

Vu le rapport sur la fiscalité présenté auprès de la commission des finances réunie en séance le 21 mars 2025,

Considérant que les membres de la commission des finances ont proposé une augmentation de 1,5 % des taux,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre GATINE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE d'augmenter de 1,5 % des taux d'imposition pour l'année 2025 à chacune des taxes directes locales comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,10 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,75 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 7,66 %

INDIQUE que le produit fiscal résultant de l'application de ces taux est inscrit au Budget Primitif 2025.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

PRÉCISE que l'état 1259 sera complété et transmis à la Direction Départementale des Finances Publiques accompagné d'une copie de la présente délibération.

N° 6 - PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Une note de présentation a été adressée préalablement à la séance à tous les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire expose :

Selon la réglementation en vigueur, le versement de subventions aux associations est conditionné au respect de critères qui pourraient être pertinents au regard du dynamisme et de l'intérêt général qu'elles apportent à la commune. Les critères principaux d'analyse et de sélection d'objectifs prennent en compte le nombre d'adhérents qui résident sur la commune, le solde des comptes de résultat et la trésorerie sur le compte bancaire. Le tissu associatif local est une priorité pour la municipalité.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la vie associative locale, certaines associations bénéficient d'un soutien logistique ainsi que des mises à dispositions d'infrastructures municipales.

Lors de la réunion de la commission des finances qui s'est tenue le 21 mars 2025, toutes les demandes de subventions reçues ont été étudiées.

Un tableau mis à jour après les décisions de la commission des finances, vous a été remis préalablement à cette séance.

Ce qui amène à une répartition comme suit :

➤Associations dont le siège social se trouve sur la commune :	13 500 €
➤Associations dont le siège social se trouve hors commune :	5 035 €
➤Associations caritatives :	6 400 €
Soit un montant total de	24 935 €

Pour le CCAS, je vous propose d'allouer une subvention de 5 000 €. Ce montant a été réduit par rapport à celui de l'année dernière car il s'avère que le compte de clôture de l'année 2024 présente un excédent important et qui est suffisant pour élaborer le budget primitif 2025 du CCAS.

Je vous demande donc :

- **D'ACCEPTER** l'attribution de subventions à verser aux associations au titre de l'année 2025 comme définie dans le tableau joint,
- **DE DÉCIDER** que le versement aux associations sera subordonné à la complétude de leur dossier,
- **DE DÉCIDER** que le versement des subventions allouées sera effectué aux associations qui ont une antenne locale,
- **D'ACCEPTER** d'allouer au CCAS, une subvention de fonctionnement de 5000 €.

- **PRÉCISE** que les crédits budgétaires correspondants seront prévus au budget primitif 2025.

Je vous rappelle que les Conseillers Municipaux qui sont membres dans un bureau d'association, ne doivent pas prendre part au vote.

M. Jean-François BOURGOIN : Une réflexion, c'est vrai qu'on n'avait pas le nombre d'adhérents, c'est une information intéressante. J'ai eu une discussion avec les parents d'élèves, effectivement ils n'osaient pas demander 1 000 euros et je disais que c'est quand même ennuyeux qu'une association qui fait énormément pour les écoles, énormément pour la commune, ne puisse pas être alignée sur les autres puisqu'on voit que c'est celui qui demande qui a. Je pense qu'on peut leur donner 1 000 euros parce que, Martine le sait encore plus que moi, ils reversent énormément aux écoles, en moyenne 4 000 euros, c'est peut-être la seule association qui reverse de l'argent à la commune.

Mme Nadine PAUL : C'est la seule association à qui on dit tous les ans de demander plus mais elle ne demande jamais plus.

M. Jean-François BOURGOIN : Parce qu'ils n'osent pas demander.

Mme Nadine PAUL : Je sais.

M. Jean-François BOURGOIN : Certaines demandent 500 € alors qu'elles ne méritent pas 100 € et d'autres ne demandent pas.

Mme Nadine PAUL : Je sais, ce n'est pas faute de l'avoir dit à la présidente. Je suis d'accord avec Jean-François, je pense qu'ils font énormément sur la commune, ils reversent effectivement aux écoles, ça serait bien qu'on augmente.

M. Jean-François BOURGOIN : Sans changer le budget puisqu'il est entériné, on peut...

M. le Maire : Non, il n'est pas entériné, il n'est pas voté, on peut encore changer. Je pense que si on met 300 euros de plus, ça ne va pas changer grand-chose.

M. Jean-François BOURGOIN : Pour eux, c'est psychologique.

M. le Maire : Je suis d'accord, il ne faut pas qu'ils soient si timides. Je suis d'accord, si vous êtes tous d'accord, je pense que ça ne va pas mettre notre budget en déséquilibre pour 300 euros. Si vous en êtes d'accord, on peut mettre 300 en plus sans grever les autres. On met 1 000 € donc un total de 13 800 €, c'est le montant qu'on votera.

Sur le cumul des trois pages, on arrive donc à 25 235 €.

M. Jean-François BOURGOIN : Je voudrais faire un commentaire, ça va peut-être aller à rebours mais j'ai repris depuis 2020, on donnait 300 euros à la plupart des associations. Qu'on donne 300 euros ou 1 500 euros, pour nous c'est un confetti mais pour eux, que ce soit la Banque Alimentaire ou les Restos du Cœur ou encore le Secours Populaire, qu'on donne 300, 500 ou 1 500, pour eux c'est la même chose. Ils touchent des subventions à hauteur de plusieurs millions. J'ai vu qu'on est une des communes qui donne le plus aux associations, des communes beaucoup plus

importantes donnent moins. Le principal est de participer mais donner 500 ou 1 500, pour eux c'est la même chose, le principal est de donner. Par contre c'est vrai que l'Association Protectrice des Animaux qui demande 1 000, on leur donne 100, je trouve que c'est un peu...

Mme Nadine PAUL : Le problème, Jean-François, c'est que ces associations sont très en demande aujourd'hui parce que la Banque Alimentaire, le Secours Populaire, ce sont des gens qui ont énormément de besoins parce que les besoins augmentent chaque année, on connaît les crises que traversent les Français, les Garennais ne sont pas épargnés. Notre problème, comme je l'avais souligné l'année dernière et en connaissant très bien le dossier, c'est que par exemple pour les Restos du Cœur, on pourrait reverser directement aux Restos du Cœur en faisant des dons, en y allant comme on fait dans d'autres associations, en remettant des dons à manger, on achète de la marchandise qu'on va porter mais l'argent qu'on donne, il est envoyé au national. Sur la Banque Alimentaire de l'Eure ou le Secours Populaire de l'Eure ou les Restos du Cœur, ils ne touchent rien sur ce qu'on donne. Je comprends ton raisonnement néanmoins c'est une demande globale et je ne vois pas comment on pourrait mettre moins.

En revanche, il y a des choses qui me choquent plus, je ne vais pas entrer dans le détail mais il y a de petites associations de gym, etc. à qui on donne... elles ont le même nombre d'adhérents que d'autres associations, entre 8 et 10 adhérents, certaines ne touchent quasiment rien par rapport à d'autres qui touchent trois fois plus pour le même nombre. Ça me choque plus. Je ne peux pas imaginer qu'on réduise les montants pour les besoins de ces associations, je ne crois pas qu'on puisse donner moins à la Banque Alimentaire, aux Restos du Cœur, c'est un besoin national même si ça ne touche pas ici, on le sait, c'est la vie de tous les jours de chacun. Peut-être qu'un jour on sera à 5 000 kilomètres et on n'aura pas ça non plus.

M. le Maire : Je pense qu'ils en ont vraiment besoin et de plus en plus malheureusement.

Mme Nadine PAUL : Vu les crises à répétition et ce n'est pas fini.

M. le Maire : C'est pour ça qu'on fait un effort.

Mme Nadine PAUL : Tu voudrais les mettre où à la place ?

M. Jean-François BOURGOIN : C'est vrai, ce que tu dis est juste mais c'est tellement dilué, le principal reste de donner à ces associations mais qu'on donne 300 ou 1 500, ils s'en foutent, ils reçoivent des millions, c'est dilué. Ce n'est pas comme si on apportait un chèque.

Mme Nadine PAUL : Ils reçoivent de moins en moins.

M. le Maire : Certaines communes ne donnent plus rien.

Mme Nadine PAUL : Ce n'est pas par hasard qu'ils demandent de plus en plus, les gens donnent moins également.

M. Jean-François BOURGOIN : Par contre on était partagé sur Mayotte, à ce moment-là il faut donner à la Birmanie, à la Syrie, à la Nouvelle-Calédonie, à la Guadeloupe, c'est vrai qu'il y a moins de dégâts à Mayotte qu'en Nouvelle-Calédonie.

M. le Maire : Parce que l'an dernier, on a donné pour l'Ukraine et voilà, on reste un peu dans cette ligne-là, c'est pour ça qu'on a donné. La Réunion a souffert il n'y a pas si longtemps aussi. On fait du saupoudrage, malheureusement ça ne sera pas en diminution.

M. Jean-François BOURGOIN : C'est une société d'assistés, on est sans arrêt en train de...

Mme Nadine PAUL : Là, tu fais de la politique.

M. Jean-François BOURGOIN : Non mais donner à Mayotte sans donner à la Réunion, à la Birmanie, ça me gêne.

Mme Martine LEPETIT : Oui mais tu ne peux pas comparer avec les départements français.

M. le Maire : La Birmanie, c'est autre chose. Que ce soit Mayotte ou la Réunion, c'est quand même un territoire français, la Birmanie, c'est autre chose. Malheureusement ça ne va pas en diminuant, c'est certain. On ne va pas faire un débat politique, surtout pas. On arrête donc cette somme de 25 235 euros pour les subventions de ces associations.

Avant de voter, n'oublions pas que les gens qui sont dans le Comité de Direction de l'association ne peuvent pas voter sur l'ensemble :

- Pour l'association Don du Sang, les Parents d'Élèves, les Coopératives Scolaires, la FNACA, Garennes en Fête, les Pierrots de la Vallée, Loisirs et Culture, il n'y a pas de membres parmi nous ;
- Pour Garennes Patrimoine et les Lapins de Garennes, Martine LEPETIT ne doit pas participer au vote ;
- Pour le Vélo Club de Passy, Arnaud BABY ne doit pas voter, sa procuration ne servira pas ;
- Pour le Judo Club de Bueil, Jeanine SOLLIER-CANTAIS ne votera pas.

Délibération n° 2025-12

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions versées par la commune au titre de l'année 2025,

Considérant que toutes les demandes reçues par les associations ont été examinées en réunion de la commission des finances qui s'est tenue le 21 mars 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre GATINE,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTE l'attribution de subventions à verser aux associations au titre de l'année 2025 comme définie ci-dessous :

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Ne prend pas part au vote : Néant

ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG BÉNÉVOLE DU PLATEAU ET VALLÉE D'EURE	600,00
ASSOCIATION PARENTS D'ÉLEVÉS INDÉPENDANTS (APEISGSD)	1 000,00
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	2 000,00
FNACA	200,00
FOOTBALL (FCGBCB)	2 000,00
GARENNES EN FETES	2 000,00
LES PIERROTS DE LA VALLÉE	1 500,00
LOISIRS ET CULTURE	2 000,00
VIS 'EURE	500,00
TOTAL	11 800,00

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Ne prend pas part au vote : Mme Martine LEPETIT

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT ALLOUE
GARENNES PATRIMOINE	1 000,00
LES LAPINS DE GARENNES	1 000,00
TOTAL	2 000,00

ASSOCIATIONS HORS GARENNES	
POUR : 16	
CONTRE : 0	
ABSTENTIONS : 0	
Ne prend pas part au vote : Néant	
Noms des Bénéficiaires	Montant de la subvention allouée
A.D.S. EMPLOI	600,00
AMICALE DES MONUMENTS ET SITES	50,00
BON 'EURE DE VIVRE	50,00
CROTH EZY GARENNES TENNIS DE TABLE	1 500,00
CENTRE COUTURIOT NOVAGYM	170,00
ÉCOLE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS	300,00
FOYER COOPÉRATIF DU COLLÈGE LUCIE AUBRAC	200,00
JUDO ALLIANCE EZY	350,00
PRÉVENTION ROUTIÈRE	65,00
SOUVENIR Français	50,00
RUNNING EN VALLEE D'EURE 27	100,00
UNA PAYS D'OUCHÉ D'AUGE ET D'ARGENTAN (remplace LE TEMS DU DOMICILE)	100,00
VAL 'EURE VERTE	100,00
TOTAL	3 635,00

POUR : 15	
CONTRE : 0	
ABSTENTIONS : 0	
Ne prend pas part au vote : M. Arnaud BABY	
Noms des Bénéficiaires	Montant de la subvention allouée
ASSOCIATIONS HORS GARENNES	
VÉLO CLUB PACÉEN	400,00
TOTAL	400,00

POUR : 15	
CONTRE : 0	
ABSTENTIONS : 0	
Ne prend pas part au vote : Mme Jeanine SOLLIER CANTAIS	
Noms des Bénéficiaires	Montant de la subvention allouée
ASSOCIATIONS HORS GARENNES	
JUDO CLUB BUEIL	1 000,00
TOTAL	1 000,00

ASSOCIATIONS CARITATIVES	
POUR : 16	
CONTRE : 0	
ABSTENTIONS : 0	
Noms des Bénéficiaires	Montant de la subvention allouée
AGIR AVEC BECQUEREL POUR LA VIE	100,00
AIDES SIDA	100,00
AFM TÉLÉTHON	100,00
ASSOCIATION France HANDICAP (délégation de l'Eure)	200,00
ASSOCIATION FRANÇAISE DES SCLÉROSES EN PLAQUES (AFSEP)	100,00
BANQUE ALIMENTAIRE DE L'EURE	1 500,00
CHARLINE (Pédiatrie Hôpital de ROUEN)	100,00
D'AVANTAGE SOLIDAIRE - HÔPITAL PACY	100,00
France ALZHEIMER	100,00
VIE ET L'ESPOIR (Normandie)	100,00
LIGUE CONTRE LE CANCER (EVREUX)	100,00
PAPILLONS BLANCS DE L'EURE	100,00
PREHANDYS 276 (accompagnement des familles d'enfants différents)	100,00
LES RESTAURANT DU CŒUR DE L'EURE	1 500,00
SECOURS POPULAIRE (Fédération de l'Eure)	1 000,00
SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX (EVREUX)	100,00
Secours pour MAYOTTE	1 000,00
TOTAL	6 400,00

DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés, d'allouer au CCAS, une subvention de fonctionnement de 5000 €.

DÉCIDE que le versement aux associations sera subordonné à la complétude de leur dossier.

DÉCIDE que le versement des subventions allouées sera effectué aux associations qui ont une antenne locale.

PRÉCISE que les crédits budgétaires correspondants seront prévus au budget primitif 2025.

N° 7 – PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DES ÉLÈVES DOMICILIÉS SUR LA COMMUNE ET SCOLARISÉS DANS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS POUR L'ANNÉE 2024/2025

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Une note de présentation a été adressée préalablement à la séance à tous les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire expose :

Plusieurs établissements de formation professionnelle nous ont sollicité afin d'obtenir une participation financière pour les élèves domiciliés sur la commune.

Ces participations ont fait l'objet d'un examen en commission des finances le 21 mars 2025 et il a été proposé d'allouer pour chaque élève la somme de 100 €.

Je vous demande :

- **D'ACCEPTER** le versement d'une participation financière pour 13 élèves à 100 € soit un montant total de **1 300 €**.

ORGANISMES	NOM DE L'ÉLÈVE	FORMATION	MONTANT PROPOSÉ PAR LA COMMISSION DES FINANCES DU 21/03/2025
CENTRE DE FORMATION APPRENTIS INTER CONSULAIRE DE L'EURE 41 rue du Pas des Heures 27102 VAL DE RUEIL CEDEX	DANAE Erwan	BAC PRO mécanique	100 €
	EL KHDAR Nadia	CAP pâtisserie	100 €
	EL KHDAR Yanis	CAP mécanicien	100 €
	ESNOUL Sacha	CAP cuisine	100 €
	FRANQUET Argan	CAP cuisine	100 €
	HOFFMANN Olivier	CAP boulanger	100 €
	LANCLAS Sam	CAP Boulanger	100 €
	MAUCOLIN Lynda	CAF coiffure	100 €
	WILLEMART Luna	CAP boucher	100 €
CFA BATIMENT EVREUX	ABELA Loic	1ère année BP moniteur installations génie climatique et sanitaires	100 €
	DUPLESSIS Lorenzo	2ème année de CAP moniteur installations sanitaires	100 €
	VERSEIL Noah	1ère année CAP couvreur	100 €
CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DE LA MAISON FAMILIALE D'EDUCATION ET D'ORIENTATION 18 rue des Courances 37250 SORIGNY	LETAC Emilyen	BAC PRO maintenance des matériels	100 €
TOTAL DES PARTICIPATIONS ACCORDÉES			1 300 €

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Quelle formation suivent les élèves qui sont au CFA Bâtiment Évreux ?

M. le Maire : Je pense que ça doit être des formations de maçon, menuisier, ça peut être un peu polyvalent dans les métiers du bâtiment.

Délibération n° 2025-13

Vu les diverses demandes d'établissements de formation professionnelle qui sollicitent la commune pour participer aux dépenses de fonctionnement des élèves domiciliés sur la commune et fréquentant ces établissements,

Vu les demandes examinées par la commission des finances réunie le 21 mars 2025 qui a proposé d'allouer 100 € par enfant,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre GATINE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE de verser une participation financière de 100 € par élève au titre de l'année scolaire 2024/2025 aux établissements dont la liste figure ci-dessus.

DIT que les crédits budgétaires seront prévus au Budget Primitif 2025.

N° 8 - PARTICIPATION SCOLAIRE À DEMANDER AUX COMMUNES DE RÉSIDENCES DES ÉLÈVES SCOLARISÉS À GARENNES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Une note de présentation a été adressée préalablement à la séance à tous les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire expose :

Je vous rappelle que la scolarisation des enfants dans les écoles publiques est effectuée en fonction de la commune de résidence. Cependant des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées.

De ce fait, il convient de déterminer la participation financière à réclamer aux communes dont les élèves sont scolarisés à Garennes par dérogation.

Le coût de revient d'un élève en élémentaire et en maternelle pour l'année scolaire 2023/2024 a fait l'objet d'une présentation en commission des finances qui s'est réunie le 21 mars 2025.

Après concertation et examen des données afférentes au coût réel d'un élève, les membres de la commission des finances ont proposé de fixer les montants suivants à :

880 € pour un élève en élémentaire
1 700 € pour un élève en maternelle

Je vous demande donc de bien vouloir :

- **APPROUVER** ces montants définis ci-dessous.
- **DE M'AUTORISER** à réclamer la participation financière aux communes concernées.

M. le Maire : Avez-vous des questions ? Je sais que c'est relativement élevé, il faut qu'on regarde le sujet, l'année prochaine malheureusement le nombre d'élèves en maternelle va diminuer, il va falloir qu'on travaille pour que ça coûte un peu moins cher. On va regarder de près mais on a une ATSEM qui part en retraite cette année, comme il y aura moins de monde dans les maternelles, on remplacera pas malheureusement une ATSEM. Vous savez qu'on est autour de 8 ou 900 euros pour une élémentaire mais on dépasse largement les 2 000 euros sur les maternelles. Il va falloir travailler sérieusement pour démarrer l'année prochaine.

M. Jean-François BOURGOIN : Paola nous a fait un excellent tableau sur la répartition entre maternelle et élémentaire. Si on prend le personnel intérimaire, on voit 18 000 pour l'élémentaire et 2 000 pour la maternelle, je pense que c'est une inversion mais par rapport au tableau, ça veut dire qu'on économise 63 000, il y a 63 000 euros d'écart, ça veut dire qu'on est moindre mais encore très au-dessus par rapport au département.

M. le Maire : C'est ça qui interroge.

Mme la secrétaire générale : Je n'ai pas inversé les chiffres, ils sont bons.

M. Jean-François BOURGOIN : 18 000 pour le personnel intérimaire en élémentaire ? C'est surprenant.

Mme la secrétaire générale : Oui, on en a déjà parlé.

Mme Nadine PAUL : Ce sont les remplacements.

M. Jean-François BOURGOIN : D'accord les remplacements mais il y a plus de remplacements en maternelle qu'en élémentaire.

Mme la secrétaire générale : Non, en élémentaire, un agent a été arrêté pendant presque un an.

M. Jean-François BOURGOIN : Par contre page 3, je pense qu'il y a une inversion entre les recettes de fonctionnement, vous savez les remboursements de bus, je pense que c'est 5 000 euros le total et 3 100 pour l'élémentaire, je pense que les chiffres ont été inversés.

Mme la secrétaire générale : Non, ça n'a rien à voir. Les remboursements de salaire, c'est quand les agents sont en arrêt maladie et qu'on est remboursés par l'assurance. Ça n'a rien à voir avec le transport.

M. Jean-François BOURGOIN : Alors le remboursement total, 3 100, 1 900 pour la maternelle et 5 000 pour l'élémentaire.

M. le Maire : Oui, le total n'est pas bon.

M. Jean-François BOURGOIN : Le total n'est plus de 3 000 mais de 5 000, c'est une inversion des chiffres.

Mme la secrétaire générale : Oui, c'est vrai.

Délibération n° 2025-14

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 23 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifié par les lois n° 85-97 du 25 janvier 1985 et n° 86-29 du 9 janvier 1986 et n° 86-972 du 19 août 1986 fixant les règles en matière de participation des collectivités territoriales aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques pour les enfants scolarisés hors de leur commune de résidence,

Vu le décret n° 86-425 du 12 mars 1986 relatif à la participation financière de la commune à la scolarisation d'enfants dans une autre commune,

Vu la circulaire n° 89-273 du 25 août 1989 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences en matière d'enseignement, en application de l'article 23 de la loi du 22 juillet 1986,

Considérant qu'il y a lieu de solliciter les communes de résidence des enfants scolarisés à GARENNES pour l'année scolaire 2024/2025,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre GATINE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE de fixer pour l'année scolaire 2024/2025, les participations à demander aux communes de résidence pour la scolarisation des enfants scolarisés sur la commune à :

***880 € pour les élèves de primaire
1 700 € pour les élèves de maternelle***

AUTORISE Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document se rapportant à cet objet.

DIT que les recettes correspondantes seront encaissées au compte 74748.

N° 9 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Une note de présentation a été adressée préalablement à la séance à tous les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire expose :

Je vous rappelle que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car il prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes tout au long de l'année à venir.

Les modalités d'élaboration, de vote et de contrôle sont réglementées.

Le projet de budget primitif 2025 présentant les orientations de la commune tant en fonctionnement qu'en investissement, a fait l'objet d'une étude en commission des finances qui s'est tenue le 21 mars 2025.

Conformément à l'article L.5217-10-4 du code général des collectivités territoriales qui précise que le projet de budget de la commune est préparé et présenté par le maire qui est tenu de le communiquer aux membres du conseil municipal avec les rapports correspondants, 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget. Cette exigence s'impose chaque année lors du vote du budget. Ce délai de 12 jours s'applique à toutes les communes et il est calculé en jours calendaires (tous les jours sont à prendre en compte y compris les samedis, dimanches et jours fériés).

Suite à la réglementation et aux décisions prises par les membres de la commission des finances, des ajustements ont été effectués.

Le projet de budget vous a donc été transmis le 28 mars 2025.

Récemment, nous avons reçu des notifications de recettes et elles ont été inscrites sur le budget primitif 2025.

C'est pourquoi, vous trouverez en annexe à cette note, un projet de budget primitif 2025 ajusté au plus près de la réalité. Les modifications apportées sont surlignées en couleur sur le document joint.

Les modalités de vote sont fixées par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrées en dépenses et en recettes :

M. le Maire : La synthèse que nous allons voir la présentation du budget équilibré à 1 893 468 euros, aussi bien en fonctionnement qu'en recettes et l'investissement qui est équilibré à 1 677 883 euros. Celui qui fait un gros bon cette année, c'est l'investissement, les travaux qu'on engage dans la mairie. Le fonctionnement sera à voter par chapitre, on va aller faire l'un après l'autre.

Mme Nadine PAUL : Avant de commencer, on a eu une discussion, on n'était pas d'accord, j'avais souhaité qu'on fasse les tableaux avec une indication TTC ou HT mais je ne la vois pas sur les tableaux. On est sur du TTC ou du HT ?

Mme la secrétaire générale : Dans la petite note que je vous ai notée, c'est bien TTC.

M. le Maire : Tout est en TTC. Dans un budget, tout est TTC, la TVA ressort autrement.

Mme Nadine PAUL : À la commission, il y avait un mélange, je préfère qu'on soit tous d'accord.

M. le Maire : Oui, on est tous d'accord. Une dépense budgétée en investissement est toujours TTC, la TVA se retrouve ailleurs.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRES	LIBELLE	MONTANT
011	Charges à caractère général	633 630,00
012	Charges de personnel et charges assimilées	746 500,00
65	Autres charges de gestion courante	281 640,00
66	Charges financières	7 300,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 669 070,00
023	Virement à la section d'investissement	200 493,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	23 905,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		224 398,00
TOTAL		1 893 468,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRES	LIBELLE	MONTANT
013	Atténuation de charges	5 000,00
70	Produits des services du domaine	15 880,00
73	Impôts et taxes	1 108 352,00
74	Dotations et participations	296 009,00
75	Autres produits de gestion courante	31 221,63
76	Produits financiers	5,00
77	Produits exceptionnels	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	431 485,37
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 887 953,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 515,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		5 515,00
TOTAL		1 893 468,00

Je vous demande donc :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2025, par chapitre, en section de fonctionnement, équilibré en dépenses et en recettes à 1 893 468 €.

M. le Maire : Passons aux investissements.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRES	LIBELLE	MONTANT (y compris RAR)
16	Emprunts et dettes assimilées	98 590,00
20	Immobilisations incorporelles	177 340,00
21	Immobilisations corporelles	1 272 720,51
001	Déficit antérieur reporté	124 232,49
<i>Total des dépenses réelles d'investissement</i>		<i>1 672 883,00</i>
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	5 000,00
<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>		<i>5 000,00</i>
TOTAL		1 677 883,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRES	LIBELLE	MONTANT (y compris RAR)
10	Dotations, fonds divers et réserves	198 319,51
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	291 730,49
13	Subventions d'investissement	579 250,00
16	Contrat de prêt	384 700,00
<i>Total des dépenses réelles d'investissement</i>		<i>1 454 000,00</i>
021	Virement de la section de fonctionnement	200 493,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	23 390,00
<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>		<i>223 883,00</i>
TOTAL		1 677 883,00

M. Jean-François BOURGOIN : Quand on regarde ces tableaux, c'est très abstrait mais c'est vrai que c'était déjà en équilibre d'écriture. Ce qui est intéressant, c'est de les comparer aux années précédentes et c'est vrai que là, ce genre de tableaux, bruts comme ça, c'est très abstrait.

M. le Maire : Par contre nous avons travaillé en commission.

Mme la secrétaire générale : Vous avez eu un tableau qui compare d'une année à l'autre.

M. le Maire : Si on veut comparer, on peut revenir sur les tableaux.

M. Gilbert GENESTE : Sur la note explicative de synthèse, des décisions du Maire, c'est marqué à 92 000 TTC et dans le tableau, elle est à 92 400.

Mme la secrétaire générale : Je pense que c'est une erreur de frappe, c'est 92 000, je corrigerai.

M. le Maire : Oui, il faut que ce soit cohérent.

Mme Nadine PAUL : Comment ça se passe alors ? Vous allez refaire tous les calculs et les tableaux avec les nouveaux montants ?

Mme la secrétaire générale : Non, pas pour 400 euros.

Mme Nadine PAUL : On vote comment alors ?

Mme la secrétaire générale : Vous votez à 92 400 et je ferai ensuite une DM pour modifier.

Mme Nadine PAUL : Vous pouvez le noter dans le PV ?

Mme la secrétaire générale : Ce sera noté dans le PV, pas de souci.

M. Gilbert GENESTE : Je vais peut-être dire une bêtise mais si tu retires les 400 euros sur la balayeuse déjà achetée, que tu les remets sur la tondeuse qui n'est pas achetée.

M. le Maire : Ça va s'équilibrer.

Mme la secrétaire générale : Le problème est que le budget que j'ai sorti ce soir est à 92 400, ça veut dire que si on le modifie, je ne peux pas vous faire signer le budget. Ça veut dire qu'on est obligé de voter à nouveau.

Mme Nadine PAUL : Je comprends bien mais ce n'est pas notre faute.

Mme la secrétaire générale : Je sais bien, je vous explique. Il vaut mieux que je le rectifie dans une prochaine DM.

Mme Nadine PAUL : C'est acté dans le PV qu'il y a une erreur.

Mme la secrétaire générale : Il n'y a aucun problème, c'est acté, la préfecture aura la décision modificative la prochaine fois. Je ne peux pas vous faire signer un document qui est faux, même pour 400 euros, il en va de ma responsabilité.

Je vous demande donc :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2025, par chapitre, en section d'investissement, équilibré en dépenses et en recettes à 1 677 883 €.

Délibération n° 2025-15

Vu les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du Budget Primitif,

Vu les articles L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant que le projet de Budget Primitif de l'exercice 2025 a été présenté en commission des finances le 21 mars 2025

Vu la délibération n° 2025-10 du Conseil Municipal du 11 avril portant sur l'affectation des résultats 2024 au Budget Primitif 2025,

Vu la présentation du Budget Primitif 2025 en version consolidée,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre GATINE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE d'approuver le Budget Primitif 2025 par chapitre tel que présenté ci-dessus.

M. Jean-François BOURGOIN : Juste une remarque d'observation, j'en avais parlé à la commission finances, c'est dommage Daniel n'est pas là pour nous répondre, au niveau du SIVU, rubrique 65568, 92 027, 92 100...

M. le Maire : C'est la participation annuelle.

M. Jean-François BOURGOIN : On est d'accord, j'ai bien compris mais en sachant que c'est repris en 73211 en recettes de fonctionnement compensation EPN sur les 350 000, j'avais envie de poser la question à Daniel de savoir comment se compose ce chiffre de 92 000. Il y a des dépenses, des frais de personnel mais il y a aussi des recettes dans le SIVU, il serait intéressant d'avoir ce genre d'informations.

M. le Maire : C'est dans le budget SIVU, globalement c'est sûr que sur l'ensemble de la compensation au niveau EPN, qui est de 350 000, à l'intérieur, il y a les 92 000 qu'on redonne au SIVU. Par contre le SIVU nous redonne, à un moment, les participations d'énergie.

M. Jean-François BOURGOIN : Ils ont des dépenses mais ils ont aussi des recettes. Ce serait intéressant d'avoir cette information.

M. le Maire : Au 70, il est prévu qu'on touche 6 000 euros de compensation pour le périscolaire, pour les frais de chauffage, etc.

M. Jean-François BOURGOIN : Ce serait intéressant de savoir, c'est un poste important.

M. le Maire : Bien sûr mais on n'a pas le détail, il faudrait voir le budget SIVU pour connaître le détail, comment ils ont calculé ces 92 000 au niveau de l'EPN.

M. Jean-François BOURGOIN : Je pensais lui poser la question car il est représentant au SIVU.

M. le Maire : D'accord, c'est globalisé pour les recettes.

N° 10 - DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE L'AGGLOMÉRATION EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Une note de présentation a été adressée préalablement à la séance à tous les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire expose :

Considérant que le budget primitif 2025 est voté, je vous propose donc :

- **DE M'AUTORISER** à effectuer les démarches administratives pour solliciter des fonds de concours auprès de l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE pour les travaux ou acquisitions suivants :
 - Travaux de réhabilitation de la mairie et aménagement de ses abords
 - Acquisition d'un columbarium
 - Remplacement d'une porte dans la salle d'activité des écoles
 - Aménagement d'un parcours VTT
 - Aménagement d'un parcours fitness
 - Acquisition d'une armoire froide pour la restauration scolaire
 - Acquisition d'un groupe électrogène
 - Acquisition d'une tondeuse pour le service technique
 - Acquisition de manges debout
 - Aménagement d'une clôture sur le site du moulin
 - Achat d'illuminations
 - Achat de filets de buts pour le stade de football
- **DE M'AUTORISER** à signer les devis correspondants après notification des fonds de concours.

Délibération n° 2025-16

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales permettant aux établissements publics de coopération intercommunal, le versement de fonds de concours à leurs communes membres afin de contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'équipement,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE du 13 décembre 2022 instituant un règlement des fonds de concours,

Considérant que la commune peut bénéficier de financement par le biais des fonds de concours,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre GATINE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des fonds de concours auprès de l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE pour les travaux ou acquisitions mentionnés ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les devis correspondants.

DIT que les crédits budgétaires sont prévus au Budget Primitif 2025.

N° 11 - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DU SYNDICAT DE GESTION ET DE CONSTRUCTION DU GYMNASSE DE SAINT ANDRÉ DE L'EURE POUR LES ÉLÈVES DOMICILIÉS SUR LA COMMUNE ET QUI FRÉQUENTENT CET ÉTABLISSEMENT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Une note de présentation a été adressée préalablement à la séance à tous les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire expose :

Le Syndicat de Gestion et de construction du gymnase situé à SAINT ANDRÉ DE L'EURE a sollicité le versement d'une participation financière de 55 € pour 2 élèves domiciliés sur la commune au titre de l'année scolaire 2024/2025.

Cette participation au syndicat permet d'allouer ensuite une subvention au collège pour les sorties pédagogiques, l'achat de fournitures et pour le fonctionnement de l'association sportive. Pour information, le coût moyen par élève s'élève à 302,46 €.

Je vous propose donc :

- **D'ACCEPTER** le versement d'une participation financière de 110 € pour les 2 élèves concernés,
- **DE M'AUTORISER** à signer la convention financière avec le syndicat.

Délibération n° 2025-17

Vu la demande du Président du Syndicat de Gestion et de construction du gymnase de SAINT ANDRÉ DE L'EURE qui sollicite le versement d'une participation financière de 55 € / élève pour 2 élèves qui fréquentent le collège des 7 épis à SAINT ANDRÉ DE L'EURE,

Considérant que rien ne s'oppose au versement de cette participation,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre GATINE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTE le versement d'une participation financière de 110 € au syndicat de gestion et construction du gymnase de Saint André de l'Eure pour l'année scolaire 2024/2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

DIT que les crédits budgétaires ont été prévus au Budget Primitif 2025.

M. Jean-François BOURGOIN : Pour le gymnase du Cosec, c'est le même chiffre, 13 000, on ne l'avait pas l'autre jour.

M. le Maire : On ne l'avait pas parce que ce n'était pas encore voté.

Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS : Quand on fait la réunion, on le connaît.

M. le Maire : On est encore dans ceux qui participent le plus.

M. Jean-François BOURGOIN : On est toujours le premier. Il y a un pourcentage par rapport aux habitants et aux élèves, on est premier en élèves. C'est nous qui fournissons le plus d'élèves au Cosec. La Couture paye plus que nous par rapport au nombre d'habitants.

M. le Maire : C'est une cote pour les deux. Bueil a beaucoup d'élèves par rapport à la population, une population jeune.

N° 12 – COMPTES RENDUS DIVERS

Tous ces documents sont consultables en Mairie.

M. le Maire : en mairie, il y a deux comptes-rendus du SIAEVE (syndicat d'eau) avec le budget et aussi les orientations des futures recherches de différentes molécules dont on va bientôt entendre parler un peu partout. Il faut qu'on continue à bien observer notre qualité, c'est incontournable.

Mme Nadine PAUL : Il y a des choses qui circulent en ce moment sur les réseaux sociaux sur la qualité de l'eau, il y a des gens qui demandent combien de contrôles sont effectués par dans l'année ?

M. le Maire : Je vais t'expliquer, en gros, comment ça se passe. Le syndicat d'eau est sur sept communes mais il y a cinq forages suivis. Le forage qui nous embête le plus actuellement, c'est celui de L'Habit, il a été fait dans les derniers mais c'était un forage qui était géré simplement par la commune de L'Habit donc 250, 300 habitants dans ces moments-là. Ils ont cherché à se mettre à l'abri d'avoir de l'eau, ils étaient seuls mais ils n'ont pas creusé assez. On arrive à ce qu'on a, on frôle tout le temps le

taux de nitrates qui ne doit pas dépasser 50 mais il faut savoir qu'à L'Habit, on oscille toujours entre 45 et 48. Sur les autres, on est bien, on est à 25, 35 maximum.

S'agissant des nouvelles molécules, c'est comme pour les prises de sang, tant que vous ne faites pas de prise de sang, vous n'êtes pas malade mais là, maintenant on recherche de plus en plus certaines molécules de pesticides et on s'aperçoit que tous les forages autour de chez nous sont bien sauf celui de L'Habit qui est limite. On a donc demandé une dérogation pour deux ans, on va faire une interconnexion, comme on a de l'eau satisfaisante au niveau qualité, on va faire un mélange entre la Couture, en passant par La Houssaye et L'Habit. Ça va aussi dépendre des demandes de subventions, l'agence de l'eau doit nous répondre, je pense que l'année prochaine, on sera sûrement armés pour faire cette liaison. Il n'y a alors plus de risque possible de dépasser les normes.

À certains endroits, il faudrait faire une usine mais une usine sur le forage de L'Habit est pratiquement infaisable, il n'y a pas assez de débit, c'est pour ça qu'on a l'option de mélange. Par contre tous les autres n'ont pas de problème, lorsque vous recevrez votre facture d'eau annuelle, vous aurez une fiche jointe avec le nombre de contrôles, ceux qui sont dans les clous et ceux qui ne le sont pas. Vous verrez que sur Garennes, il n'y a pas de problème avec l'eau qui vient d'Ivry-la-Bataille, le forage qui se trouve à gauche, en sortant d'Ivry-la-Bataille, en allant sur Esy.

Concernant le nombre d'analyses, le forage de L'Habit est contrôlé tous les mois, les autres sont contrôlés trois à quatre fois par an.

Mme Nadine PAUL : C'est que le problème doit être gros à L'Habit.

M. le Maire : Oui.

Mme Nadine PAUL : S'il y a un mélange des eaux, est-ce qu'il y aura d'autant plus de contrôle après, plus qu'aujourd'hui ? Parce que si les eaux d'Esy viennent aussi se mélanger avec celles de la couture, etc. ?

M. le Maire : Non, on va mélanger de l'eau qui vient de Malmaison, en passant par la Couture, à L'Habit. L'Habit restera avec un mélange, 30 à 40 % de L'Habit et 60 à 70 % de Malmaison. On ne ramènera pas de l'eau mélangée de L'Habit par ici. C'est sûr que c'est sérieux. On ne parle pas des PFAS, pour le moment on n'est pas touchés mais il faut rester vigilants.

N° 13 – INFORMATIONS DU MAIRE

M. le Maire : On vous a envoyé un calendrier des futures commissions dans les trois semaines, un mois. Ça va peut-être se bousculer mais il faut les faire, on a voté un budget, on était un peu tendus sur le sujet, il faut passer aux exécutions qu'on a votées. J'essaierai de faire au moins une commission par semaine.

Mme Nadine PAUL : Pour la commission travaux, il y a une raison pour laquelle c'est en pleine journée, 15h00 ?

M. le Maire : Parce que c'est avec le service technique pour le choix de la tondeuse.

M. Gilbert GENESTE : Il y a un choix de tondeuse qui se fait déjà ?

M. Thierry MARTIN : Non, on va en discuter.

M. le Maire : On l'a votée donc on l'achète, il faut bien qu'on discute du choix.

M. Gilbert GENESTE : Vous avez déjà fait un pré choix ?

M. le Maire : Non, on a demandé des devis, maintenant on va en discuter.

M. Gilbert GENESTE : Vous agissez par rapport aux devis ?

M. Thierry MARTIN : Non, on a des devis et on va vous les présenter à la commission. Pour l'instant, on n'a pas choisi.

N° 14 – QUESTIONS ÉCRITES

NEANT

N° 15 – QUESTIONS ORALES

M. Thierry MARTIN : Je voulais vous dire que le terrain de pétanque a été fini hier après-midi. Vous pourrez jouer aux boules dessus.

Mme Nadine PAUL : Justement, je ne savais pas s'il allait être... parce qu'il y avait encore des rubans autour hier, avant-hier...

M. Thierry MARTIN : Oui parce que l'entreprise Robert doit revenir lundi, ils espèrent qu'il va tomber de l'eau ce week-end pour pouvoir le tasser. Ils espèrent.

M. le Maire : Il ne faut pas le prendre comme ça en ce moment parce qu'on va tout défoncer.

M. Thierry MARTIN : Le problème, c'est que je me suis aperçu ce matin qu'il y avait déjà des chiens qui avaient été creuser dessus pourtant il y a des rubans autour.

Mme Nadine PAUL : Peut-être il faudrait mettre une petite pancarte pour le rappel.

M. le Maire : On ne doit pas lâcher les chiens.

Mme Nadine PAUL : En tout cas c'est bien avoir pris en compte parce que ça répondait à des demandes de Garennais qu'on a fait remonter plusieurs fois en conseil pour remettre en état le terrain de pétanque. Après je pense qu'on ne pourra pas être derrière les gens. On va voir, on va faire un test, peut-être il suffirait de mettre une pancarte.

M. le Maire : Un chien a été lâché dessus, c'est sûr.

M. Jean-François BOURGOIN : Maintenant il fait beau, je pense que Thierry y pense, il faut qu'on reprenne les marquages au sol avec la signalétique, la signalisation. Tous les marquages sont à reprendre.

Mme la secrétaire générale : Ce n'est pas nous, c'est l'EPN.

M. Jean-François BOURGOIN : Notamment autour de l'école, autour des écoles.

M. le Maire : Tous les passages piétons, tout ça, c'est vrai, les dents de requin, tout ça doit être repris parce qu'il y a des endroits où on ne voit plus rien.

M. Jean-François BOURGOIN : Ils avaient dit qu'il fallait attendre la saison sèche, c'est normal.

Vendredi dernier, je suis allé à la sortie des écoles, la veille des vacances. Effectivement ça se passe bien au niveau du stationnement, maintenant tous les parents stationnent en marche arrière, ils respectent beaucoup mieux depuis qu'on a fait le nouveau marquage, c'est vrai et alors il y a un ou deux parents qui m'ont parlé d'une rumeur qui circule de mettre une partie de la rue des plantes en sens unique entre l'école maternelle et... ça peut s'envisager, ce n'est peut-être pas idiot d'inverser le sens. Au lieu de la rue des plantes en sens unique pour arriver à la rue Anatole France, inverser, ce qui permettrait peut-être, en longeant la maternelle, de repartir dans l'autre sens. Ça désencombrerait la rue Anatole France, ce n'est peut-être pas si idiot que ça. Il faudra qu'on voie avec la commission sécurité.

Mme Martine LEPETIT : Pourquoi pas.

M. Jean-François BOURGOIN : Ça se discute.

M. le Maire : On a fait ça une fois et on n'y a pas repensé, c'est certain, il faudrait peut-être revoir.

M. Jean-François BOURGOIN : Oui parce qu'une grosse partie des voitures stationne devant la maternelle, ils dégageraient, ça éviterait tout le monde dans la rue Anatole France.

Mme Martine LEPETIT : Même pour les livreurs, ça faciliterait.

M. Jean-François BOURGOIN : Oui, il faut qu'on y pense.

M. le Maire : Il faudrait qu'ils repartent directement vers la rue Édouard Branly.

M. Jean-François BOURGOIN : Oui, en double sens. Une grosse partie partirait par la rue Édouard Branly et on ne serait plus obligé de prendre la rue Anatole France. Ça désengorgerait complètement toute cette partie qui est engorgée tous les vendredis soir.

M. le Maire : Il faudra le mettre à l'ordre du jour de la commission sécurité.

M. Jean-François BOURGOIN : Oui, en commission sécurité.

Mme Martine LEPETIT : Il faudra faire un essai avant.

M. Jean-François BOURGOIN : La borne électrique, Daniel m'avait dit qu'il en parlerait à M. Xavier HUBERT, la borne de recharge électrique et effectivement on a eu une réunion à la Couture avec le patron des deux gendarmeries, qui veut relancer les référents, c'est-à-dire la participation citoyenne, il a fait un très bon exposé, il y avait quand même 60 personnes, il veut remettre ça en avant. Il a proposé que chaque commune vienne visiter une des deux gendarmeries avec les conseillers municipaux et le maire, ça peut être intéressant. Effectivement, il veut remettre ça en route.

M. le Maire : Je pense que ça fait deux ans et demi qu'on a demandé pour relancer le terme citoyens, voisins vigilants.

M. Jean-François BOURGOIN : Il a dit qu'ils avaient eu des gros problèmes à cause du COVID.

M. le Maire : Et d'un seul coup, il se réveille.

M. Jean-François BOURGOIN : Tant mieux s'il se réveille. Il nous a fait un bon exposé.

M. le Maire : Tant mieux, il est payé pour ça aussi.

M. Jean-François BOURGOIN : Je me demande si on ne devrait pas reprendre la main sur le PMU parce que ça me fait de la peine chaque fois que je passe dans ce PMU. J'ai parlé avec des gens avec la mairie de Bueil, leur expérience est très positive, avoir repris ce bistro, avoir fait prendre en compte l'Agglo...

Mme Corinne DUROVRAY MOLINA : Ce n'est pas la mairie.

M. Jean-François BOURGOIN : Attends, je développe.

M. le Maire : La mairie l'avait acheté avant.

M. Jean-François BOURGOIN : Ils ont participé, ils ont mis un exploitant qui a participé à un certain nombre de charges, de frais d'installation avec une partie du loyer gratuite, ce n'est pas idiot du tout. Il y a une ou deux personnes qui seraient intéressées pour reprendre cette affaire en sachant que maintenant tous les PMU font de la petite restauration. Ils se sont aperçus que le chiffre d'affaires de la boisson descendait donc pratiquement tous les PMU en France sont en train de se réorienter sur de la petite restauration en plus de la vente de limonade et de PMU. Ça peut être intéressant.

Mme Corinne DUROVRAY MOLINA : Si certains sont intéressés, il faut qu'ils aillent voir le propriétaire.

M. Jean-François BOURGOIN : Si le propriétaire ne veut rien entendre...

Mme la secrétaire générale : Le propriétaire ne veut pas vendre.

M. le Maire : Il faut qu'on voie le propriétaire parce qu'apparemment...

M. Jean-François BOURGOIN : Peut-être acheter le fonds sans les murs. C'est dommage parce que c'est un bon emplacement et quand on voit ce que le gars fait à Bueil, on pourrait faire la même chose.

M. Gilbert LETENNEUR : Ils ne font pas PMU.

M. Jean-François BOURGOIN : Non mais ça marche très bien.

M. Gilbert LETENNEUR : Il n'y a pas foule.

M. Jean-François BOURGOIN : Non mais c'est l'idée.

M. le Maire : Oui, il faut penser à cette éventualité, on peut y réfléchir.

Mme Corinne DUROVRAY MOLINA : Il faut voir le propriétaire, c'est lui qui décide.

M. le Maire : C'est certain.

Mme Corinne DUROVRAY MOLINA : On ne peut pas aller contre le propriétaire.

Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS : Route de Bueil, il y a deux pins qui ont je ne sais pas combien de cocons de chenilles processionnaires.

M. le Maire : C'est sur un terrain de la SNCF, on l'a signalé.

Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS : On ne peut rien faire ?

M. le Maire : Si, on l'a signalé mais s'ils ne veulent pas traiter, c'est une propriété privée. On a des dénonciations de voisinage, il n'y a pas que là à Garennes qu'il y a des pins mais si les gens, en propriété privée, ne traitent pas...

Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS : Avant de trouver celui qu'il faut à la SNCF...

M. le Maire : Surtout que ce sont des terrains qui sont un peu réservés pour la future voie piétonne, ça se traite au niveau département, on ne peut que le déplorer. Cette année, ça va sûrement se développer pas mal avec la chaleur sèche qu'on a malheureusement.

Mme Nadine PAUL : Je voudrais que tu donnes une petite précision. J'ai été interpellée par des gens qui habitent chemin du Bel Air, le chemin qui monte à côté de la rue de Villeneuve, des gens qui sont propriétaires avec leur terrain/jardin qui est en pente, ils ont l'usufruit d'une partie du terrain qui est en bas. A priori, d'après ce que j'ai compris, ce serait à la mairie d'entretenir cette partie de broussailles, d'arbustes enchevêtrés or ce n'est pas fait. Est-ce que c'est différent des gens qui sont propriétaires du chemin de la Couture, qui ont le même souci ? Ça jouxte les maisons qui sont les unes à côté des autres mais pas dans le même chemin, les gens qui sont chemins de la Couture et ceux qui sont chemins de Bel Air, les terrains se rejoignent.

M. le Maire : L'entrée de ces propriétés sont chemin de la Couture.

Mme Nadine PAUL : Il y a une entrée de propriété chemin de la Couture.

M. le Maire : Mais les premières, tu parles du chemin qui est entre les deux, entre la rue de Villeneuve et le chemin du Bel Air.

Mme Nadine PAUL : Oui où il y a deux ou trois maisons.

M. le Maire : On l'entretient, on tond le long du chemin par contre c'est vrai qu'il commence à y avoir des arbres qui sont gênants.

Mme Nadine PAUL : Non, ce n'est pas du tout entretenu, du tout, du tout. J'ai des photos, ce n'est pas du tout entretenu. Il n'y a pas du tout de passage de qui que ce soit depuis des mois.

M. le Maire : Si, on a quand même entretenu.

Mme Nadine PAUL : On ne parle peut-être pas du même endroit.

M. Thierry MARTIN : EPN est passé pourtant.

M. le Maire : EPN a tondu par contre en ce moment, c'est vrai qu'il y a des arbres qui commencent à déborder.

Mme Nadine PAUL : Ce ne sont pas les arbres, je pense qu'on ne parle pas de la même chose.

Mme Martine LEPETIT : Il vaudrait mieux aller sur place.

Mme Nadine PAUL : Je propose qu'on y aille ensemble pour trouver une solution parce que ce n'est pas possible. Ils ont l'usufruit de cette bande mais ils ne peuvent rien en faire, ils ne peuvent pas aller s'en occuper car le terrain est en pente, ils n'ont pas le matériel pour ça et c'est normalement à la commune de prendre en charge. Je voulais savoir s'il y a un roulement, un planning prévu ? Au vu des photos, Thierry, excuse-moi d'insister, ce n'est pas du tout entretenu depuis des mois et des mois, c'est un enchevêtrement de ronces, de branches d'arbres, de tout ce que tu veux, c'est un bazar.

M. Thierry MARTIN : Jean-Pierre, c'est ce qu'on a été voir avec Gilbert.

M. le Maire : Oui, on a été voir, malheureusement en ce moment ils ne peuvent plus élaguer.

Mme Nadine PAUL : Pourquoi ?

M. le Maire : On arrive à la nidification, il ne faut pas qu'on y touche.

Mme Nadine PAUL : Mais je parle de ce qui est par terre.

M. le Maire : On voulait tondre toute la partie en côte et tous les arbres qui penchent parce que je vais te dire, ils n'appartiennent pas du tout aux propriétaires, ce sont des propriété privées.

Mme Nadine PAUL : C'est pour ça que je parle d'usufruit.

M. le Maire : Même pas, c'est resté au cadastre à des anciens propriétaires. C'est découpé, il y a des bandes d'un mètre, 50 centimètres, deux mètres, ce n'est pas du tout entretenu, je te l'accorde. On a regardé sur le cadastre, manque de pot, on est pris par le temps parce que je voulais tondre tout le bas, tout ce qui est en côte et tailler tous les arbres qui ont tendance à vouloir se casser le nez vers ce chemin. Ce ne sont que des propriétaires différents, pas les propriétaires des maisons qui sont de l'autre côté.

Mme Nadine PAUL : Qu'est-ce qu'on fait concrètement ?

M. le Maire : Je voulais le faire mais maintenant on va faire le broyage du chemin, comme on l'a fait l'an dernier, pour déjà que ça ne gagne pas sur le chemin.

Mme Nadine PAUL : Et dans cette bande de terrain-là ?

M. le Maire : On demandera aux propriétaires d'élaguer, ce n'est pas fait.

Mme Nadine PAUL : Si on ne demande pas, ça ne sera jamais fait. Vous vous en occupez ?

M. le Maire : Oui.

Mme Nadine PAUL : Thierry, si tu veux, on peut y aller ensemble.

M. Thierry MARTIN : Oui, je vois bien où c'est, on ira.

M. le Maire : Il n'y a pas de problème, je vois bien ce qu'il faut faire mais on est pris par le temps, on ne peut pas dégager les arbres maintenant en élaguant jusqu'au mois de juin ou juillet, 15 août, et là, on va les virer parce que dans un ou deux ans, ces arbres seront dans le chemin.

Mme Nadine PAUL : Je t'ai écrit pour poser une question et comme je n'ai pas eu de réponse, j'en profite d'être là ce soir. Que s'est-il passé ? On n'a pas de chance avec cet arbre de la rue du Centre dans laquelle on devait faire le 8 mai, la cérémonie, le dépôt de la plaque qu'on a commandée et qui doit être prête.

M. le Maire : C'est en cours.

Mme Nadine PAUL : On avait dit qu'on ferait ce dépôt de plaque le 8 mai. Pour la petite histoire, pour ceux qui ne savent pas, il y a trois ans et demi ou quatre ans, je vous avais remis, en conseil, cette photo de l'arbre en question pour vous montrer où c'était, où on voulait mettre une plaque commémorative sur cet arbre du bicentenaire qui n'a jamais été élagué depuis plus de 20 ans.

M. le Maire : Oui, il a été planté en 89 et depuis, je ne pense pas qu'il ait été élagué.

Mme Nadine PAUL : Non et donc l'autre matin, curieusement alors qu'on doit faire une cérémonie le 8 mai – peut-être vous allez essayer de ne pas la faire – cet arbre ne ressemble plus à rien, l'élagage est passé, qui a pris cette décision ?

M. le Maire : Je vais t'expliquer, je n'ai pas le fin mot.

Mme Nadine PAUL : Je trouve dommage parce qu'on va encore dire que je ne fais que râler au conseil mais je suis obligée de parler des choses parce que tu ne me rappelles pas, tu ne me réponds pas.

M. le Maire : Moi aussi, j'ai été le premier surpris de voir cet état. Cette année, il a été décidé d'élaguer, tous les deux ans, on élague les tilleuls des places de mairie, Tourne-Boisset, la place Bihorel, etc. Le propriétaire m'a dit qu'il faudrait penser à élaguer l'arbre qui vient dans sa propriété...

M. Gilbert GENESTE : Quel propriétaire ?

Mme Nadine PAUL : M. DOUARD ?

M. le Maire : Le propriétaire de l'autre côté. J'ai donc signé le devis pour ça, c'est tout, je n'ai pas donné l'ordre.

Mme Nadine PAUL : Tu fais bien de me dire ça parce que ce soir, j'ai eu la confirmation que depuis quatre ans, on met des bâtons dans les roues pour déposer cette plaque à laquelle M. DOUARD s'est totalement opposé puisque ça jouxte sa propriété et qu'il voulait récupérer cette petite bande de terrain pour l'échanger contre la bande du chemin de la Tranchée.

M. le Maire : C'est de l'histoire ancienne.

Mme Nadine PAUL : Ça date d'il y a deux ans.

M. le Maire : Non, il y a quatre ans, c'était au début du mandat.

Mme Nadine PAUL : Il s'est toujours opposé à ça et cette année, on n'a pas touché cet arbre depuis plus de 20 ans et là, on l'a ratiboisé d'une très mauvaise façon. Si cet arbre est encore vivant l'an prochain, on aura de la chance vu comment ça a été fait. C'est donc bien M. DOUARD, le premier adjoint, qui a demandé à ratiboiser cet arbre pour ne pas avoir à mettre la plaque commémorative.

M. le Maire : Il a demandé à élaguer cet arbre.

Mme Nadine PAUL : Comme par hasard, ça fait 20 ans qu'on doit poser la plaque le 8 mai et là...

M. le Maire : Non, je me suis renseigné.

Mme Nadine PAUL : Avez-vous vu la tronche de l'arbre, franchement ?

M. le Maire : Quand je l'ai vu l'autre jour, ça m'a vraiment étonné.

Mme Nadine PAUL : Pourquoi ne m'as-tu pas rappelée ?

M. le Maire : Parce que je voulais savoir comment tout ça était arrivé.

Mme Nadine PAUL : Remarque, je comprends pourquoi tu ne m'as pas rappelée.

M. le Maire : Je l'avais vu la veille parce que j'avais autre chose à voir à Tourne-Boisset, ça m'a vraiment étonné. Le gars qui l'a élagué m'a dit de ne pas s'inquiéter, il va bien repartir. Manque de pot, la végétation actuelle de printemps ne va pas vite.

Mme Nadine PAUL : De toute façon l'élagage cette année, ce n'est franchement pas terrible, je ne sais pas qui fait l'élagage, il n'y a pas qu'à Tourne-Boisset. En l'occurrence, on voit qu'il y a encore un empêchement de mettre cette plaque, ça fait quatre ans qu'on essaye de la mettre, M. DOUARD s'y est toujours opposé et là, il a joué de son pouvoir.

M. le Maire : Je ne me prononce pas, je n'ai pas eu la version officielle de ces personnes. Je regrette de voir cet arbre comme ça, c'est vrai qu'il n'est pas beau actuellement, j'espère qu'il va reprendre.

M. Gilbert GENESTE : C'est quoi comme arbre ?

M. le Maire : Un érable.

Mme Corinne DUROVRAY MOLINA : Pas comme ça, il est ratiboisé.

M. Gilbert GENESTE : J'ai un érable, je ne l'ai jamais taillé, jamais, c'est vraiment dommage. Il repartira mais il ne sera jamais aussi joli.

Mme Nadine PAUL : Il ne repartira peut-être pas.

M. le Maire : J'espère qu'il repartira.

Mme Corinne DUROVRAY MOLINA : Il y a été un peu fort quand même.

M. le Maire : J'ai signé le devis, je m'en sens responsable.

Mme Nadine PAUL : Tu en es responsable.

M. Gilbert GENESTE : Oui, tu n'es pas coupable mais tu es responsable.

M. Gilbert LETENNEUR : Je l'ai vu avant, regarde, tu vois qu'il repousse, il y a des petites feuilles.

M. Gilbert GENESTE : C'est un arbre d'ornement, il n'y avait pas lieu de le tailler, il fallait le laisser comme il était.

Mme Nadine PAUL : Comme par hasard, rien n'a été fait pendant 25 ans et là, on le ratiboise. Ce n'est pas par hasard d'autant plus que c'est le propriétaire qui a demandé. Je pensais juste qu'il avait demandé au mec de le faire en même temps mais il a été plus malin que toi.

M. le Maire : Oui, j'ai signé.

Mme Nadine PAUL : Je t'avais demandé, tu m'as répondu, par rapport aux études de l'EPFN, où on en était par rapport au Moulin. Vous m'avez fourni le tableau de Bérangère PAUL des études de l'EPFN et je vois que le 21 mars, il y a eu une visite du moulin. Qui, du conseil municipal, a assisté à cette visite ?

M. le Maire : Ils sont venus voir le lieu.

Mme Nadine PAUL : C'était qui ?

M. le Maire : Le cabinet d'études de l'EPFN qui fait l'étude environnementale. On n'a pas les conclusions.

Mme Nadine PAUL : Ils sont venus seuls, sans personne de la mairie ?

M. le Maire : Si, Gilbert lui a ouvert pour la journée.

Mme Nadine PAUL : Serait-il possible qu'en tant que vice-présidente de la commission Moulin, je sois informée en temps réel de ce qui se passe, des visites et autres ? Je vous demande où on en est parce qu'on n'a pas de nouvelles et que ça me semble logique de poser la question et que je découvre, trois mois après, que des choses se passent. Serait-il possible que je sois informée ?

M. le Maire : Tu sais bien que c'est une étude qui va sur 18 mois.

Mme Nadine PAUL : Je ne parle pas de l'étude mais des visites, du point de l'EPFN, est-ce qu'il serait possible qu'on me tienne informée en tant que vice-présidente de la commission ?

M. le Maire : D'accord, on t'avertira quand ils vont venir la prochaine fois.

Mme Nadine PAUL : Merci Jean-Pierre.

M. Gilbert GENESTE : Une petite remarque. Sur le site Internet de la commune, il y a deux coquilles. Sur le PV du 5 décembre, il est marqué 2025 et le tableau des commissions n'est pas à jour.

Mme la secrétaire générale : Il n'y a personne en commission communication, il n'y a pas d'agent.

M. le Maire : On va le mettre à jour.

Mme Corinne DUROVRAY MOLINA : Est-il possible d'avoir un état des lieux des travaux de la place Bihorel ? Au niveau du pont, il y a encore des choses, c'est fini ? Où en sommes-nous ?

M. le Maire : C'est le fameux chantier ENEDIS. Vous savez qu'on est partis pour un chantier de trois mois maximum qui a « merdé ». On a quand même réussi à faire finir la bande de roulement sur la voirie qui relie ce transformateur de la place derrière l'église au pont place Bihorel. Pour le moment, on a relancé ENEDIS pour qu'ils puissent terminer. Cette semaine, j'ai vu deux gars qui ont travaillé dans ce nouveau transformateur mais j'ai demandé à M. MARTIN – qui suit le sujet – qu'il me dise, dans les 15 jours, ce qui va se passer. Je veux qu'on fasse une réunion avec

du monde là-haut parce que ça ne bouge pas, je suis le premier à le constater. C'est vraiment un foutoir.

Mme Corinne DUROVRAY MOLINA : C'est aussi lié aux travaux de déplacement des feux ?

M. le Maire : Non.

Mme Corinne DUROVRAY MOLINA : Mais il y a encore plein de choses.

M. le Maire : Ce n'est que le raccordement des deux transformateurs entre l'église et la place Bihorel.

Mme Corinne DUROVRAY MOLINA : Il y a encore des travaux devant l'église.

M. le Maire : C'est ça, c'est la même chose, ce n'est jamais fini, je suis le premier à le regretter.

Mme Corinne DUROVRAY MOLINA : Tu vas demander une indemnisation, si c'était prévu sur une certaine durée ?

M. le Maire : On ne paye rien, on ne peut pas demander d'indemnisation. Je voudrais bien que ça se fasse le plus vite possible, j'espère ne pas avoir à subir encore une panne d'électricité à l'automne prochain, ça serait bien qu'on puisse se balancer d'une alimentation de Garennes vers Bihorel pour éviter les grandes pannes qu'on peut avoir du côté de chez nous.

M. Jean-François BOURGOIN : Par rapport à ce que dit Corinne, place Bihorel, il y a une sacrée longueur de câble, le risque est de se faire voler, un jour les gens du voyage vont passer, ils vont sectionner et partir avec. Ce câble vaut très cher.

M. Thierry MARTIN : Ce n'est pas à nous.

M. Jean-François BOURGOIN : Ce n'est pas à nous, je suis d'accord mais quand ils l'auront coupé, on sera comme des cons.

M. Thierry MARTIN : Je suis d'accord.

M. le Maire : Toutes les semaines, on les relance, c'est ENEDIS.

M. Jean-François BOURGOIN : Parce que la Couture nous a dit, il y a quelque temps, qu'ils ont les mêmes problèmes et qu'ils ont convoqué le grand patron d'ENEDIS qui serait venu faire un tour. On pourrait convoquer le grand patron d'ENEDIS, ce n'est pas normal que ça traîne comme ça.

M. le Maire : Partout ENEDIS est un vrai bazar pour les travaux.

Mme Corinne DUROVRAY MOLINA : Où en sommes-nous sur la demande de stationnement sur la rue Pasteur ?

M. le Maire : On a reçu la pétition, on l'a évoquée, mise pour la prochaine commission sécurité, on va en parler.

Mme Corinne DUROVRAY MOLINA : Justement au niveau sécurité puisqu'on est plutôt au printemps, est-ce qu'on a fait un état des lieux des routes au sujet des trous, affaissements ? Il y en a pas mal sur la commune.

Mme Martine LEPETIT : Comme partout.

M. le Maire : On en parle toujours, des départementales au département...

Mme Corinne DUROVRAY MOLINA : Oui mais les communales nous concernent.

M. le Maire : Non, c'est EPN.

Mme Corinne DUROVRAY MOLINA : Oui mais sur notre commune, il y a des endroits qui sont assez dangereux.

M. le Maire : Oui, on est les premiers à le regretter.

Mme Corinne DUROVRAY MOLINA : Est-ce qu'on a fait un état des lieux ?

M. le Maire : On relance, des endroits où il y a des nids-de-poule, c'est même nous qui avons bouché, on n'a pas attendu.

M. Thierry MARTIN : Sur le pont, oui.

Mme Corinne DUROVRAY MOLINA : Sur le pont, oui, c'était dangereux.

M. le Maire : Si on attend après eux, ce ne sera jamais bouché.

Mme Corinne DUROVRAY MOLINA : Les routes ou les trottoirs, il y a encore des affaissements à certains endroits.

Mme Nadine PAUL : J'ai oublié de te demander un truc. Tu avais dit, au dernier conseil, que tu répondrais aux deux propriétaires à la suite de l'incident de chasse. Ils m'ont dit qu'ils n'ont pas eu de lettre.

M. le Maire : C'est mon secrétariat, ils auront une réponse.

Mme Nadine PAUL : C'est la faute de la secrétaire, je le note.

M. le Maire : Non, non, j'assume.

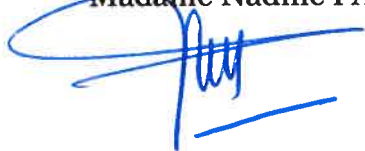
Mme Nadine PAUL : C'est une blague. Ils vont donc recevoir une réponse très rapidement ?

M. le Maire : Oui, bientôt, dans quelques jours.

Avant de conclure, je tiens à remercier la secrétaire pour tout ce qu'elle a fait pour le budget, croyez-moi, ça représente du boulot. Je tiens personnellement à la remercier, devant vous tous, du boulot qui a été fait pour le budget.

Le tour de table étant terminé, je lève la séance à 22h.

La secrétaire de séance,
Madame Nadine PAUL



Le Président de séance,
Le Maire,
Jean-Pierre GATINE

